

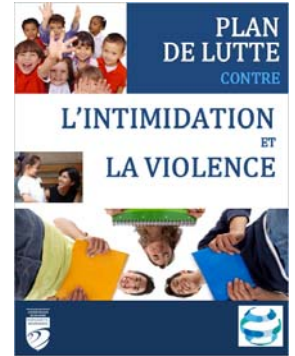


Bilan du plan de lutte contre l'intimidation et la violence

École du Petit-Colège

Date: (2018-05-28).

La Loi sur l'instruction publique (LIP) prévoit que chaque établissement d'enseignement primaire et secondaire se dote d'un **plan de lutte contre l'intimidation et la violence**. Notre plan de lutte a été actualisé et approuvé par le conseil d'établissement le (2017-09-25). Un dépliant qui résume le plan de lutte de l'école est disponible ([sur le site Internet de l'école](#)) et vous pouvez trouver la version intégrale du plan de lutte sur notre site Internet (www.csmb.qc.ca/dupetitcollege).



Actions réalisées en 2017-2018 :

- Diffusion du plan de lutte à la communauté
- Gestion des crises et conflits au quotidien
- Ateliers Vers le Pacifique au préscolaire, 1er cycle et 2e cycle
- Ateliers de sensibilisation à la violence et l'intimidation en 4e année et ateliers Gang de choix en 6e année
- Projet brigadiers en 6e année
- Discussion sur l'encadrement des élèves
- Activités en lien avec les résultats du sondage SÉVI
- Ateliers sur la communication positive en 6e année
- Campagne sur les déplacements sécuritaires et bienveillants

Impacts de nos actions :

- Nouvel encadrement des élèves sur la grande cour d'école
- Meilleure communication avec des messages clairs entre les élèves
- Diminution du nombre de situation d'intimidation (7 cas en 16-17 à 3 cas en 17-18)
- Réorganisation partielle des casiers pour éviter les disputes
- Déplacements plus calmes et plus silencieux
- Augmentation du lien de confiance entre les élèves et le personnel (dénonciations)

Actions prévues pour 2018-2019 :

- Réorganisation de l'entrée des élèves
- Réorganisation complète de l'utilisation des casiers
- Ateliers Vers le Pacifique au préscolaire, 1er cycle, 2e cycle et 3e cycle
- Ateliers de sensibilisation à la violence et l'intimidation en 4e année et ateliers Gang de choix en 6e année
- Projet des brigadiers en 6e année (formation)
- Gestion des crises et conflits au quotidien
- Trois techniciennes en éducation spécialisée à temps complet
- Implication du conseil d'élèves dans les actions de prévention

Le conseil d'établissement procède annuellement à l'évaluation des résultats de l'école au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence (art. 83.1, LIP).

Le présent document a pour but de faire état aux parents, aux membres du personnel et au protecteur de l'élève de cette évaluation (art. 83.1, LIP).

Il s'agit donc d'un résumé de la mise à jour de notre plan de lutte.

Soyez assurés qu'il est prioritaire pour l'ensemble de l'équipe-école que les enfants évoluent dans un milieu sain et sécuritaire.



Violence

Toute manifestation de force, de forme verbale, écrite, physique, psychologique ou sexuelle, exercée intentionnellement contre une personne, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse de la léser, de la blesser ou de l'opprimer en s'attaquant à son intégrité ou à son bien-être psychologique ou physique, à ses droits ou à ses biens (art. 13, LIP).

Intimidation

Tout comportement, parole, acte ou geste délibéré ou non à caractère répétitif, exprimé directement ou indirectement, y compris dans le cyberspace, dans un contexte caractérisé par l'inégalité des rapports de force entre les personnes concernées, ayant pour effet d'engendrer des sentiments de détresse et de léser, blesser, opprimer ou ostraciser (art. 13, LIP).